

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.017

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **RUE DES CENDRILLES**
CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du budget 2002, et par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2002, le Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural, désigné mandataire, a procédé aux travaux d'enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM de la rue des Cendrilles, sur le tronçon compris entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons.

FRANCE TELECOM, propriétaire et exploitant des réseaux de télécommunication, a élaboré un projet de convention spécifique à l'effacement du réseau téléphonique de la rue des Cendrilles. Ce document définit les conditions administratives, techniques et financières relatives à la construction et à l'exploitation de ce réseau.

La signature de la présente convention est indispensable à l'exploitation des installations par FRANCE TELECOM.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention fixant les conditions d'enfouissement et d'exploitation du réseau FRANCE TELECOM situé rue des Cendrilles, entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 25 avril 2002,
- VU la délibération du 22 mai 2002 portant délégation de la maîtrise d'ouvrage au S.D.E.E.R. pour la réalisation de ces travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les conditions de réalisation et d'exploitation du réseau de télécommunication de la rue des Cendrilles, entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS